

## Voiron Ski Montagne – Club Saison 2022-2023

Venez pratiquer le **ski alpin** et le **snowboard** sous toutes leurs formes, pour **tous les niveaux à partir de 6 ans, du débutant jusqu'à la compétition...**

Encadrement par des bénévoles diplômés de la Fédération Française de Ski et des moniteurs ESF.

### Modalités d'inscription

Toutes les inscriptions sont à réaliser en ligne via notre site internet : <https://www.voiron-ski-montagne.fr>

Les pièces justificatives, et les paiements par chèques seront à nous fournir par voie postale ou en main propre.

- ✓ Mineur toutes sections : questionnaire de santé de la Fédération Française de Ski (FFS)
- ✓ Majeur section **compétition** ou **pré-compétition** : questionnaire de santé de la Fédération Française de Ski (FFS)
- ✓ Majeur section **loisir** : rien à fournir
- ✓ Possibilité de paiement en 3 chèques donnés le jour de l'inscription (encaissement sur 3 mois glissants)
- ✓ Ne pas oublier vos éventuelles réductions : (cumul des réductions étudié au cas par cas par toujours possible)
  - o **Réduction lycéens** : Pass' Région Rhône-Alpes (30€ de réduction sur une licence sportive annuelle)
  - o **Réduction collégiens** : Carte Tattoo Isère (jusqu'à 60€ de réduction)
  - o **Réduction aux ayant droit à l'allocation de rentrée scolaire (ARS) ou allocation d'éducation pour enfant handicapé (AEEH) ou allocation adulte handicapé (AAH)** : Pass' Région (jusqu'à 60€ de réduction)

### Section loisir

Initiation et perfectionnement tout au long de la saison d'hiver (ski ou snowboard), avec le passage des épreuves techniques de niveau FFS.

- ✓ Sorties organisées les **mercredis** ou **samedis** avec des départs de **Voiron, Voreppe, Tullins** et **Pont barrage**.
- ✓ **Adhésion au club Voiron Ski Montagne** : cotisation qui vous permet de devenir membre du club et de profiter des activités et avantages proposés par ce dernier.
- ✓ **Licence Carte neige FFS** : licence sportive **loisir**. Elle représente l'adhésion annuelle à un Club affilié à la Fédération Française de Ski. Elle est valable du 15 octobre de chaque année au 14 octobre de l'année suivante. Nous y incluons systématiquement l'assurance **Primo Loisir** de la fédération.
- ✓ **Cotisation pour les sorties** : elle inclut le transport, l'encadrement par des moniteurs fédéraux du club, les remontées mécaniques, le passage des épreuves techniques de l'école ESF et les médailles associées.
- ✓ Nous appliquons une réduction sur la cotisation totale aux fratries (sœurs et/ou frères) d'une même famille : **5 % pour 2 adhésions, 10 % pour 3 adhésions et plus.**

Formule	Adhésion et licence	Cotisation	Total	Avantages complémentaires
<b>Section loisir</b>				Entraînement physique et sportif organisé tous les samedis dès septembre jusqu'à l'ouverture des stations de ski
Mercredi après midi 8 demi-journées	90 € (enfant) 95€ (adulte)	190 €	280 € (enfant) 285€ (adulte)	
Samedi après midi 10 demi-journées	90 € (enfant)	237 €	347 € (enfant)	Participation à la course du club organisée en fin de saison Possibilité d'acheter des vêtements techniques (blouson) à des tarifs subventionnés par le VSM
	95€ (adulte)		352€ (adulte)	

### Section pré-compétition

L'antichambre de la **compétition**, qui permet un **apprentissage technique progressif** et une **découverte des premières courses**.

- ✓ Sorties organisées les **mercredis après-midi**, et **samedis matin**. Départs de **Voiron, Tullins** et **Pont barrage**
- ✓ Nous proposons **2 formules pour répondre aux envies de chacun** :
  - o **Formule Découverte** : 1 entraînement (samedi matin) + participation à 1 compétition officielle
  - o **Formule Complète** : 2 entraînements (mercredi après-midi et samedi matin) + participation à 3 compétitions officielles

### Section Compétition

Entraînement, perfectionnement et confrontation aux autres skieurs dans des **courses officielles**.

Cette section inclus aussi la **préparation au brevet d'état moniteur ski alpin**.

- ✓ Sorties organisées les **mercredis après-midi**, et **samedis matin**. Départs de **Voiron, Tullins** et **Pont barrage**
  - o *Un encadrement le samedi après-midi sera possible (avec accords des parents et envie de l'enfant) et en fonction du planning des courses du dimanche.*
- ✓ **Entraînement le dimanche matin sans transport**, à noter que le mini-bus du club est à disposition des parents pour un transport en covoiturage uniquement (sous réserve de disponibilité).
  - o *En fonction des courses du dimanche, l'entraînement du dimanche matin pourra être annulé.*
- ✓ **Inclus** la participation à **5 compétitions officielles** / Toute autre compétition sera facturée (forfait de 25€).

Saison	Adhésion et licence	Cotisation	Course officielle	Total	Avantages complémentaires
Saison complète 2022-2023	<b>Section Pré-Compétition – Formule Découverte</b>				Entraînement physique et sportif organisé tous les samedis dès septembre jusqu'à l'ouverture des stations de ski
	124 € (enfant)	426€	1 course	550€ (enfant)	
	148€ (adulte)			574€ (adulte)	
	<b>Section Pré-Compétition – Formule Complète</b>				Forfait saison domaine de Villard de Lans/Corrençon
	124 € (enfant)	676€	3 courses	800€ (enfant)	
	148€ (adulte)			824€ (adulte)	
<b>Section Compétition</b>				Participation à la course du club organisée en fin de saison	
124 € (enfant)	826 €	5 courses	950€ (enfant)		
148€ (adulte)			974€ (adulte)		
				Possibilité d'acheter des vêtements techniques (blouson, pantalon, short d'entraînement) à des tarifs subventionnés par le VSM	

- ✓ **Adhésion au club Voiron Ski Montagne** : cotisation qui vous permet de devenir membre du club et de profiter des activités et avantages proposés par ce dernier.
- ✓ **Licence Carte neige FFS** : licence sportive **compétition**. Elle représente l'adhésion annuelle à un Club affilié à la Fédération Française de Ski. Elle est valable du 15 octobre de chaque année au 14 octobre de l'année suivante. Nous y incluons systématiquement l'assurance **Optimum Compétition** de la fédération.
- ✓ **Cotisation pour les sorties** : elle inclut le transport, l'entraînement par des entraîneurs fédéraux du club et professionnels ESF, ainsi que l'inscription et l'accompagnement aux courses sur toute la saison.
- ✓ Nous appliquons une réduction sur la cotisation aux fratries (sœurs et/ou frères) d'une même famille : **5 % pour 2 adhésions, 10 % pour 3 adhésions et plus.**

Lien région Auvergne Rhône Alpes : <https://www.auvergnerhonealpes.fr/passregion>

Lien public Isère : <https://www.isere.fr/carte-tattoo>

2022-2023
GUIDE DES AVANTAGES

PASS  
Région

SOMMAIRE

JE SUIS

<p><b>LYCÉEN</b> EN FORMATION DE NIVEAU <b>BAC MAXIMUM</b><sup>1</sup> (hors apprentis)</p> <p><b>ET</b> <b>MON ÉTABLISSEMENT EST UN LYCÉE GÉNÉRAL/ TECHNOLOGIQUE/ PROFESSIONNEL</b> public ou privé sous contrat, une MFR ou une école de production.</p> <p><b>En enseignement général ou technologique</b></p> <p><b>En première ou terminale STMG</b> <span style="float: right;">page 3</span></p> <p><b>En année d'entrée en formation des BACS technologiques STHR ou STAV</b> <span style="float: right;">page 4</span></p> <p><b>En seconde, première, terminale générales ou technologiques</b> (autres que les sections citées précédemment) <span style="float: right;">page 6</span></p> <p><b>En enseignement professionnel</b> (hors apprentis) <span style="float: right;">page 6</span></p>	<p><b>LYCÉEN</b> EN FORMATION DE NIVEAU <b>POST-BAC</b><sup>2</sup> (hors apprentis)</p> <p><b>ET</b> <b>MON ÉTABLISSEMENT EST UN LYCÉE GÉNÉRAL/ TECHNOLOGIQUE/ PROFESSIONNEL</b> public ou privé sous contrat ou une MFR. <span style="float: right;">page 7</span></p> <p><b>APPRENTI*</b> EN FORMATION DE NIVEAU <b>CAP, BAC PRO OU POST-BAC</b> (y compris formations agricoles), CPJEPS, BPJEPS</p> <p><b>ET</b> <b>MON ÉTABLISSEMENT EST UN CFA, UNE MFR OU UN LYCÉE PROFESSIONNEL</b>  *moins de 26 ans <span style="float: right;">page 8</span></p>	<p><b>AUTRES PUBLICS</b> (jeunes de 16 à 25 ans)</p> <p><b>INSCRIT :</b></p> <p>Dans un <b>établissement de formations sanitaires et sociales</b> agréé par la Région (hors statut salarié)</p> <p><b>En formation de niveau CAP ou BAC</b> <span style="float: right;">page 9</span></p> <p><b>En formation post-BAC</b> <span style="float: right;">page 10</span></p> <p><b>En IEM</b></p> <p><b>En 1<sup>re</sup> année d'une formation de niveau CAP ou BAC<sup>3</sup></b> <span style="float: right;">page 11</span></p> <p><b>En 2<sup>e</sup> année ou terminale d'une formation de niveau CAP ou BAC<sup>3</sup></b> <span style="float: right;">page 12</span></p> <p><b>En IME, IMPRO, Structure de placement en hébergement avec inscription en formation</b> (y compris préparant un CAP ou BAC pro), <b>Centre de Rééducation Professionnelle</b> <span style="float: right;">page 13</span></p> <p><b>En Mission Locale ou en École de la 2<sup>e</sup> chance</b> <span style="float: right;">page 14</span></p> <p>Au <b>CNED</b> en cours réglementés, domicilié en Auvergne-Rhône-Alpes et le prépare un CAP, un BAC pro (y compris agricoles), un BAC général ou un BAC technologique <span style="float: right;">page 15</span></p> <p>Élève résidant en Auvergne-Rhône-Alpes mais dont le <b>lycée public de secteur est hors région.</b> <span style="float: right;">page 16</span></p>
--	--	---

<sup>1</sup>Exemples : CAP, Bac général, Bac technologique, Bac professionnel (y compris agricoles), CPJEPS, BPJEPS, 3<sup>e</sup> prépa-métiers, 3<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> agricoles, CDFP, MLD, classes relais, FCIL, mentions complémentaires, diplômes d'état de moniteur-éducateur, d'aide-soignant...  
<sup>2</sup>Exemples : BTS, classes préparatoires aux grandes écoles, mention complémentaire... formations agricoles comprises.  
<sup>3</sup>FCIL, mention complémentaire, diplôme d'état de moniteur-éducateur, diplôme d'état d'aide-soignant...



À compter de la rentrée scolaire 2022, le **Département de l'Isère** en partenariat avec la **Caf** lance un nouveau dispositif : la carte **TATTOO**

C'est la nouvelle carte d'avantages sport, culture, loisirs pour les 65 000 collégiens isérois.

Plus **SIMPLE**, plus **RAPIDE** et **GRATUITE**.

**...Les grandes nouveautés**

- Le dispositif devient **gratuit** pour les 65 000 collégiens isérois du public et du privé (*avant c'était 8 euros*)
- La carte Tattoo Isère, c'est **une seule carte** pour toute la scolarité au collège (*avant c'était un chéquier à commander tous les ans*)
- **Une cagnotte de 60 €** financée par le Département de l'Isère pour les inscriptions annuelles aux **activités sportives, culturelles ou artistiques** (*avant c'était deux chèques de 15 euros*)
- Un bonus culture de 45 € financé par la Caf de l'Isère pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 800 €, soit **105 €** d'avantages au total !
- 10 € par an pour les achats en librairie déductible des 60 € de la cagnotte (*avant c'était 8 euros*)
- Des **bons plans** proposés toute l'année depuis l'espace partenaire Tattoo Isère (*offres spéciales, réduction, gratuité...*)
- C'est un **outil de paiement et une application sécurisée** pour effectuer directement les transactions chez les partenaires affiliés (*avant c'était des chèques à remettre au partenaire*)
- Un **remboursement automatisé** pour les partenaires sous 4 semaines et plus aucun document à transmettre (avant c'était une demande de bordereau et un délai de plusieurs mois)

**AVANTAGE SPORT**

Utilisable du 01/09/2022 au 30/06/2023

- 30€ pour l'achat d'une licence sportive annuelle.
- Ce montant est porté à 60€ pour :
- les jeunes **atteints d'un handicap**
  - les jeunes se voyant prescrire une **activité physique adaptée** (affection de longue durée)

Lien FFS : <http://www.ffi.fr/pdf/medical/Mineur Questionnaire Sante ou CertificatMedical.pdf>

Lien FFS : <http://www.ffi.fr/pdf/medical/Majeur Questionnaire Sante ou CertificatMedical.pdf>

## QUESTIONNAIRE DE SANTÉ OU CERTIFICAT MÉDICAL ?

**Licencié MINEUR**  
LE CERTIFICAT MÉDICAL N'EST PLUS NÉCESSAIRE

**Le mineur et les personnes exerçant l'autorité parentale répondent conjointement aux questions ci-dessous :**

### QUESTIONNAIRE DE SANTÉ

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné (e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

DEPUIS L'ANNÉE DERNIÈRE							
Répondez aux questions suivantes par OUI ou NON*		OUI	NON	Répondez aux questions suivantes par OUI ou NON*		OUI	NON
1	Es-tu allé (e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?			14	As-tu du mal à t'endormir ou te réveiller-tu souvent dans la nuit ?		
2	As-tu été opéré(e) ?			15	Sens-tu que tu es moins fatim ? Que tu manges moins ?		
3	As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?			16	Te sens-tu triste ou inquiet ?		
4	As-tu beaucoup maigri ou grossi ?			17	Pleurs-tu plus souvent ?		
5	As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?			18	Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?		
6	As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé(e) sans te souvenir de ce qui s'était passé ?			AUJOURD'HUI			
7	As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé(e) à interrompre un moment une séance de sport ?			19	Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?		
8	As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?			20	Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?		
9	As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?			21	Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?		
10	As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?			QUESTIONS À FAIRE REMPLIR PAR TES PARENTS			
11	As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?			22	Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?		
12	As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?			23	Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?		
DEPUIS UN CERTAIN TEMPS (PLUS DE 2 SEMAINES)							
13	Te sens-tu très fatigué(e) ?			24	Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)		

\*NB : Informations médicales confidentielles à ne pas communiquer.

**Si vous avez répondu NON à toutes les questions : PAS DE CERTIFICAT MÉDICAL À FOURNIR.** La ou les personnes exerçant l'autorité parentale attestent avoir répondu NON à toutes les questions en cochant la case correspondante lors de la souscription de la licence.

**Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions : CERTIFICAT MÉDICAL DE MOINS DE 6 MOIS À FOURNIR.** Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

### GAS PARTICULIERS

#### LA PRATIQUE DU BIATHLON

Certificat médical, datant de moins d'un an, de « non contre-indication à la PRATIQUE DU BIATHLON » (le cas échéant, « la pratique du BIATHLON EN COMPÉTITION ») à fournir CHAQUE ANNÉE.

La discipline BIATHLON doit OBLIGATOIREMENT FIGURER sur le certificat médical, y compris pour les licenciés qui découvrent ce sport en cours de saison et qui ont déjà fourni une attestation « questionnaire de santé ».

#### LA PRATIQUE COMPÉTITIVE OCCASIONNELLE (Ticket Course)

Le certificat médical n'est plus obligatoire. Le mineur et les personnes exerçant l'autorité parentale répondent conjointement au questionnaire de santé ci-dessus et la ou les personnes exerçant l'autorité parentale attestent avoir répondu NON à toutes les questions (attestation à fournir pour chaque inscription aux courses éligibles).

## QUESTIONNAIRE DE SANTÉ OU CERTIFICAT MÉDICAL ?

**Licencié MAJEUR**  
LE CERTIFICAT MÉDICAL N'EST PLUS NÉCESSAIRE

**Vous êtes LICENCIÉ COMPÉTITEUR**

**Vous êtes LICENCIÉ LOISIR ou DIRIGEANT**

**Répondez aux questions ci-dessous :**

### QUESTIONNAIRE DE SANTÉ

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON**				OUI	NON
DURANT LES 12 DERNIERS MOIS					
1	Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?				
2	Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?				
3	Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?				
4	Avez-vous eu une perte de connaissance ?				
5	Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?				
6	Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?				
À CE JOUR					
7	Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?				
8	Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?				
9	Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?				

**Aucun certificat médical à fournir, ni questionnaire de santé à remplir, sauf si vous pratiquez le biathlon.**

\*\*NB : les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié. Informations médicales confidentielles à ne pas communiquer.

**Si vous avez répondu NON à toutes les questions : PAS DE CERTIFICAT MÉDICAL À FOURNIR.** Attestez avoir répondu NON à toutes les questions lors de la souscription de la licence.

**Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions : CERTIFICAT MÉDICAL DE MOINS DE 6 MOIS À FOURNIR.** Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

### GAS PARTICULIERS

#### LA PRATIQUE DU BIATHLON

Certificat médical, datant de moins d'un an, de « non contre-indication à la PRATIQUE DU BIATHLON » (le cas échéant, « la pratique du BIATHLON EN COMPÉTITION ») à fournir CHAQUE ANNÉE.

La discipline BIATHLON doit OBLIGATOIREMENT FIGURER sur le certificat médical, y compris pour les licenciés qui découvrent ce sport en cours de saison et qui ont déjà fourni une attestation « questionnaire de santé ».

#### LA PRATIQUE COMPÉTITIVE OCCASIONNELLE (Ticket Course / Licencié Loisir ou Dirigeant)

Le certificat médical n'est plus obligatoire. Attestez avoir répondu NON à toutes les questions du questionnaire de santé relatif à l'état de santé du sportif majeur (attestation à fournir pour chaque inscription aux courses éligibles).

Questionnaire médical mineur, lien FFS : <http://www.ffi.fr/pdf/medical/Questionnaire Sante Mineur.pdf>

Questionnaire médical majeur, lien FFS : <http://www.ffi.fr/pdf/medical/Questionnaire Sante Majeur.pdf>

